Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

Les élus vous informent

Octobre 2020
N° 203

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

Nadine BELLUROT élue Sénatrice de l'Indre

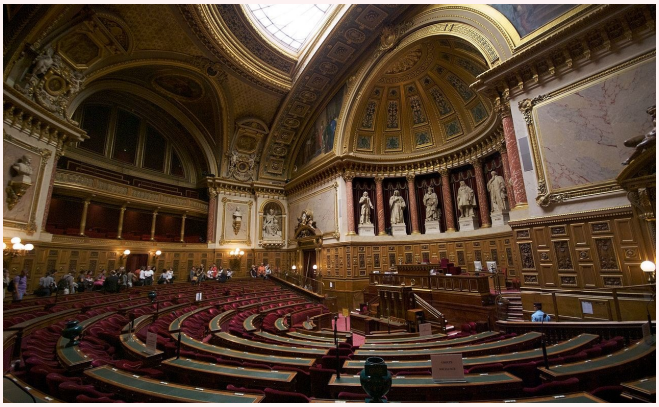

Dimanche 27 septembre, **Nadine BELLUROT, maire de Reuilly a été élue au premier tour des élections sénatoriales de l'Indre.** Une opportunité importante pour les territoires ruraux et notre commune en particulier.

La fonction de Maire de Reuilly devient ainsi vacante. **Une prochaine réunion du Conseil Municipal sera consacrée à l'élection du prochain Maire**, issu de la majorité municipale.

Merci à Nadine BELLUROT qui a su, par son investissement avec son équipe, mener nombre de réalisations essentielles pour le bien-vivre à Reuilly, tout au long de son mandat. Nul doute que cette politique de développement de l'attractivité de notre ville sera poursuivie par la majorité municipale conduite par son nouveau maire.

Début des travaux sur le Cellier-Dieu

Les travaux de rénovation de la maison à pignon, dite « Cellier-Dieu » inscrite aux monuments historiques ont débuté le 15 septembre. Ils dureront un an et permettront d'embellir notre centre-bourg avec une maison d'habitation totalement réhabilitée.

La rue du 14 juillet a entièrement été neutralisée. Les places de stationnement rue de la République, entre Transaxia Immobilier et la Pharmacie (du n°2 au n°12), ont été temporairement supprimées afin de permettre la circulation car **le chantier empiète sur une partie de la chaussée**.

Pour le confort des riverains, **des bâches de protection ont été installées et les gravats sont humidifiés** afin de ne pas disperser la poussière lors de leur enlèvement.

Une information régulière sur l'avancement de ces travaux sera faite tout au long du chantier.

Merci de votre compréhension pour ce chantier de réhabilitation essentiel à votre cœur de ville.

Inauguration boîte à livres

La boîte à livres du Bois Saint-Denis a été inaugurée le 6 septembre par le Conseil Municipal des Jeunes. Elle permet l'échange de livres entre ceux qui en disposent et ceux qui souhaitent lire.

Yves GUESNARD félicite Armand, Maire des jeunes, ses adjoints et conseillers pour ce choix qui privilégie l'intérêt général.
Il les remercie pour ce 1er mandat, difficile en raison de la crise sanitaire, qui s'achève.

COVID-19 : Organisation particulière des services de la commune

- **Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des lieux publics clos.**
- **La mairie est ouverte au public** aux horaires habituels. L'accueil téléphonique reste à privilégier pour vos démarches.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service, contactez Aurélie DELABY au 06 30 58 90 70.

Rappel : Masques offerts par le département

Il est toujours possible de retirer, pour vous même ou pour compte d'autrui, un masque en tissu, offert par le département, à la mairie de Reuilly aux horaires d'ouverture.
Tous les masques distribués sont agréés par la Direction Générale des Entreprises et sont lavables 50 fois.

Inscription aux Activités Périscolaires sur Internet

Le **Portail-Famille**, permettant aux familles de gérer les inscriptions périscolaires des enfants de Reuilly, a été lancé **depuis le 18 septembre**. Les prévisions de cantine ont déjà commencé à être traitées automatiquement et les parents ont pu consulter le solde de leur Compte-Famille et l'approvisionner. Les inscriptions au Centre de Loisirs pour les vacances d'Automne ont également été enregistrées de façon automatique.

Si vous avez des problèmes pour vous connecter, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie.

Ventes

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**.
Elles sont à vendre au prix de 15 € le m².
Renseignements à la mairie au 02 54 03 49 00.

Permanence des élus

La permanence des élus **se déroulera le lundi 12 octobre de 18h à 20h.**

Cette permanence vous permet de **rencontrer un ou plusieurs élus.**

Centre de Loisirs

Protocole sanitaire

Face aux contraintes sanitaires exigées par le protocole en vigueur, **des priorités ont été instaurées quant à la fréquentation du Centre de loisirs.** Ces limitations ont été mises en place pour les vacances d'Automne et le resteront jusqu'à nouvel ordre. Sont prioritaires :
1. Les enfants scolarisés à Reuilly et dont les deux parents travaillent.
2. Les enfants scolarisés à Reuilly.
3. Les enfants dont l'un des parents travaille sur la commune.
4. Les enfants domiciliés dans une commune de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Vacances d'Automne

Le Centre de loisirs accueillera 42 enfants du 19 au 30 octobre, le thème des vacances est « La roue des couleurs ».

Vacances de Noël

Nous vous informons que **le Centre de loisirs sera fermé du 21 décembre au 3 janvier 2021 pour les vacances de noël.**

Cap jeunesse

Les activités pour les adolescents ne reprendront pas, jusqu'à nouvel ordre.

Incivilités

Encore récemment, **des excréments humains ont dû être retirés du lavabo des toilettes publiques**, rue Voltaire. Ces agissements sont insupportables et leurs auteurs risquent de sévères sanctions.
Il nous est rapporté que **des chats sont victimes de tirs à la carabine**. Il s'agit là de délits qui engagent gravement la responsabilité de leurs auteurs.

Rappel : Interdiction de stationnement

Nous rappelons que **le stationnement est interdit sur la petite place entre le Café de Paris, l'Auto-École et le dentiste.**

Food-Truck à Reuilly

Pour rappel, 3 food-truck passent à Reuilly chaque semaine :

- Le mardi soir : **Snack Tacos**
  06 27 58 03 00
- Le vendredi soir : **Adrienne & Jean**
  07 69 35 34 82
- Le dimanche soir : **Kebab**
  06 60 20 54 94

Brûlage des déchets

L'article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2007-07-0084 du 10 juillet 2007 ainsi que l'article 84 du règlement sanitaire départemental stipulent que **le brûlage de déchets ou de résidus de jardins** en plein air ou dans des incinérateurs individuels **est interdit. Ceux-ci doivent impérativement être déposés en déchèterie.**

Installation d'un dentiste à Reuilly

La municipalité cherche toujours activement des professionnels de santé. C'est une préoccupation constante pour l'avenir de notre territoire. **Nous sommes heureux d'accueillir une dentiste, le Dr DASCALU**, dans les semaines à venir. Elle s'installera dans l'ancien cabinet du Dr MARCHAND. Nous poursuivons nos efforts sans relâche dans la recherche d'un médecin généraliste.

Nouvelle activité professionnelle

« L'instant pour soi » : nouvelle esthéticienne à domicile. Informations auprès de Charline Bazin au 06 58 72 74 26.

Point sur les travaux

◄ Travaux de reprise par SETEC

La reprise des Enrobés Coulés à Froid de la route du stade et des caniveaux rue des Anciens Combattants d'AFN a été réalisée.

Travaux du pont du Camping

Des levés topographiques ont été réalisés par la société retenue par la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun pour l'étude du projet de reconstruction qui a débuté début septembre.

Bancs « Reuilly » ▲

Une nouvelle série de bancs à l'effigie de Reuilly sont en cours d'installation pour embellir notre commune.

◄ Sanitaires à la Plaine de jeux

Les travaux d'aménagement de la Plaine de jeux du Cluzeau se poursuivent avec la construction de sanitaires pour les utilisateurs de la Plaine de jeux.

Prochaines manifestations (prévisionnel selon conditions sanitaires)

- **du 12 septembre au 21 octobre** : Expositions de Nick ROWSWELL et de Jobov à la Maison de Reuilly.
- ~~**11 octobre** : Brocante organisée par les Chtis Drôles en Centre ville. Annulé.~~
- **18 octobre** : Randonnée organisée par Clé'à'vie, départ du stade stabilisé.
- ~~**22 octobre** : Repas fromagée et jeux organisé par le Club Loisirs et Amitiés à la Salle des fêtes. Annulé.~~
- **23 octobre** : Assemblée générale de l'Amicale Boule Reuilloise à la Halle Jean-Pierre BERLOT.
- **du 24 octobre au 2 décembre** : Expositions de Françoise RAVENEAU et de Guy JOUHANNET à la Maison de Reuilly.

- ~~**25 octobre** : Rifles organisées par le Comité des Fêtes à la Salle des fêtes. Annulé.~~
- **25 octobre** : 16 quadrettes 3ème et 4ème division D. organisées par l'Amicale Boule Reuilloise à la Halle Jean-Pierre BERLOT.
- **26 octobre** : Assemblée générale de l'École de Musique à la Maison du Square.
- ~~**30 octobre** : Spectacle pour les enfants organisé par la municipalité à la Salle des fêtes. Annulé.~~
- ~~**7 novembre** : Bal organisé par l'Union Sportive Reuilloise à la Salle des fêtes. Annulé.~~

Information des associations

L'association Entraide Reuilloise a repris l'aide aux devoirs depuis le 1er octobre, le jeudi entre 16h30 et 18h00.

Urbanisme : Fiche-conseil « travaux sur une construction existante »

2/4 : Changement de destination

Une construction change de destination dès lors qu'elle passe de l'une vers une autre des destinations exposées par le code de l'urbanisme. Par exemple: d'une habitation à un commerce ou inversement; ou d'une exploitation agricole à une habitation. *Les annexes d'un bâtiment principal sont considérées comme ayant la même destination que le bâtiment principal.*

Démarches :

Il est nécessaire de réaliser une **Déclaration Préalable de travaux** lors d'un changement de destination sans modification de la structure porteuse ou de la façade ou dans le cas d'une transformation de garage de plus de 5m² en pièce de vie.

Il est nécessaire de réaliser une demande de **Permis de Construire** lors d'un changement de destination avec des modification de la structure porteuse ou de la façade.

Avant tout projet, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie ou sur le site https://www.service-public.fr/. Ne prenez pas le risque d'engager des travaux sans autorisation.